"La bataille de la paritÃ© est Ã moitiÃ© gagnÃ©e. Elle n'est pas encore dÃ©finitive. Elle sera effective le jour oÃ¹ les SÃ©nÃ©galais diront que nous n'avons pas eu tort d'envoyer un nombre aussi important de femmes Ã l'AssemblÃ©e nationale", a dit Fatou Sow Sarr, responsable du Laboratoire Genre de l''Ifan (Ucad).

Les SÃ©nÃ©galais sont convoquÃ©s aux urnes le 1er juillet pour Ã©lire 150 dÃ©putÃ©s. Ce scrutin est le premier test de la loi sur la paritÃ© votÃ©e en 2010. Cette loi exige des partis et coalitions l'Ã©galitÃ© de genre - autant de femmes que d'hommes - sur les listes devant disputer des fonctions Ã©lectives ou semi-Ã©lectives, comme les lÃ©gislatives.

"La paritÃ© absolue homme/ femme est un outil de cohÃ©sion sociale, un pas vers un nouveau destin du SÃ©nÃ©gal", a soutenu Fatou Sow Sarr lors de la cÃ©lÃ©bration de l'an 2 de la loi sur la paritÃ© par l'ONG Article 19 et le Causus des femmes leaders.

En perspectives des lÃ©gislatives, "nous avons dÃ©cidÃ© d'accompagner les femmes candidates sur les listes dÃ©partementales, pour bÃ©nÃ©ficier d'une formation, pour un argumentaire solide afin d'amÃ©liorer leur technique de communication" a dit l'universitaire.

"L'adoption de la loi sur la paritÃ© atteste la volontÃ© politique du SÃ©nÃ©gal de concrÃ©tiser les engagements qu'il partage avec la communautÃ© africaine et internationale en faveur de la promotion et de protection des droits des femmes et de l'Ã©galitÃ© de genre", a dit Mariama Sarr, ministre de la Femme, de l'Enfance, et de l'Entreprenariat fÃ©minin.

Selon elle, "aucune sociÃ©tÃ© ne peut prÃ©tendre au dÃ©veloppement durable et Ã©quitable sans une vÃ©ritable participation des femmes dans les instances de prise de dÃ©cision". Les Ã©lections lÃ©gislatives du 1 er juillet "vont constituer la premiÃ¨re expÃ©rience de mise en oeuvre de la loi sur la paritÃ©", a-t-elle ajoutÃ©.

Par Leevy Frivet